

Communiqué de presse
Paris, le 10 juillet 2025

Les négociations se poursuivent entre la FHP, le Synerpa et les partenaires sociaux avec déjà 3 nouveaux accords signés

Dans le cadre de son dialogue social permanent, trois nouveaux accords majeurs ont été signés au premier semestre 2025, confirmant la volonté de la branche de construire des dispositifs concrets et durables en matière de formation, de participation salariale et de prévention des risques. Tandis que les négociations pour revaloriser les salaires se poursuivent, la FHP et le Synerpa réaffirment leur détermination à faire avancer la reconnaissance des professionnels du secteur.

La branche est particulièrement attentive à la formation des professionnels du secteur, ce qui s'est traduit par la signature le 3 juillet d'un accord majoritaire sur les sujets structurants de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il s'agit d'un acte important visant à poursuivre notre politique de branche, avec l'accompagnement de l'OPCO Santé. Une contribution conventionnelle, au-delà de nos obligations légales de formation, est ainsi instituée pour 4 ans et une politique incitative en matière d'apprentissage est maintenue. La branche a également signé un accord « clé en main » pour faciliter la mise en place de la participation au bénéfice des salariés des entreprises de moins de 50 salariés. Elle a aussi conclu un accord visant à prévenir les risques ergonomiques pour les salariés les plus exposés, proposant des mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines, dont le caractère exemplaire a été souligné au niveau interprofessionnel.

Par ailleurs, les négociations se poursuivent concernant l'accord de revalorisation des salaires, qui permettra notamment de moderniser le système de classification, plus lisible et plus équitable. Ainsi, pour un infirmier concerné par cet avenant, l'augmentation moyenne pourrait s'élever à près de 1 700 € par an par rapport à la grille actuellement en vigueur ; ce chiffre s'établirait à 1 350 € pour un aide-soignant. Cet accord est financé par un effort important des employeurs et les enveloppes de 80 M€ et 28 M€ accordées respectivement à la FHP et au Synerpa par le Gouvernement, tel qu'il l'a annoncé courant 2025.

« Nous sommes déterminés à mettre en œuvre les revalorisations de salaire de nos professionnels de santé, et comptons sur la concrétisation des engagements du Gouvernement pour 2025, même dans le cadre d'une situation financière dégradée. Ces accords témoignent de la maturité du dialogue social

À propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 170 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, près de 3 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences. Contact presse : **Maxime Daumer**, directeur de la Communication – maxime.daumer@fhp.fr – 06 77 79 62 01

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contact presse : **Élisabeth Roy**, directrice de la communication – roy@synerpa.fr – 06 17 49 56 64

*dans notre branche et de notre capacité à coconstruire des avancées concrètes pour les salariés. », déclare **Lamine Gharbi**, président de la FHP.*

*« Ces accords illustrent notre volonté d'agir, même dans un contexte économique sous tension. Il ne peut y avoir d'attractivité sans reconnaissance. Valoriser les professionnels, c'est aussi leur donner les moyens de se projeter durablement dans ces métiers. La formation, la prévention et le partage de la valeur sont autant de leviers que nous devons activer sans attendre. », déclare **Jean-Christophe Amarantinis**, président du Synerpa.*

A propos de la FHP

La FHP regroupe 1 030 cliniques et hôpitaux privés qui assurent chaque année la prise en charge de 9 millions de patients. Environ 170 000 salariés (personnels de soins, administratifs et techniciens) travaillent dans les établissements de santé privés et 40 000 médecins y exercent. Enfin, près de 3 millions de patients sont accueillis chaque année dans plus de 122 services d'urgences.

Contact presse : **Maxime Daumer**, directeur de la Communication – maxime.daumer@fhp.fr – 06 77 79 62 01

À propos du SYNERPA

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des habitats intermédiaires, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 habitats intermédiaires et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETh), qui représente 110 établissements, est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contact presse : **Élisabeth Roy**, directrice de la communication – roy@synerpa.fr – 06 17 49 56 64